

Séance du 21 septembre 2026 Délibération n° 05062026-07	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 14 septembre 2026 Date d'affichage : 14 septembre 2026	Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Création et suppression d'emplois – Tableau des effectifs	Excusés : Francis CAZARD (pouvoir à S. SEGUR), Fabrice SOUYRI (pouvoir à P. COURTOIS), Marie VERDIER (pouvoir donné à C. BEC), Secrétaire de séance : Céline VIGUIER

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 05 juin 2026 ;

Considérant le départ à la retraite d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09 septembre 2026 concernant la suppression du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires ;

Considérant la nécessité de recruter un agent sur un poste d'adjoint technique territorial pour l'entretien des bâtiments communaux à raison de 26 heures hebdomadaires suite au départ à la retraite d'un agent ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

1°/ La création de :

- 1 emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires ;
- 1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 31,28 heures hebdomadaires ;
- 1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires

2°/ La suppression de :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires ;
- 1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 31,28 heures hebdomadaires ;

- 1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois serait ainsi **modifié à compter du 1^{er} novembre 2026**.

- Filière : TECHNIQUE
 - Cadre d'emploi : Adjoint technique principal 2^{ème} classe : ancien effectif : 1 / nouvel effectif : 0
 - Cadre d'emploi : Adjoint technique : ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1
- Filière : SOCIALE
 - Cadre d'emploi : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe : ancien effectif : 2 / nouvel effectif : 0
 - Cadre d'emploi : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe : ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- **VALIDE** en conséquence le tableau des effectifs de la Commune de Montbazens tel qu'il figure ci-après à partir du 1^{er} novembre 2026 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de travail
Administrative	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif	1	1 poste à temps complet
	Rédacteur Territorial	Rédacteur	1	1 poste à temps complet
Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	3	1 poste à temps non complet : 22.7 heures hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 21.22 heures hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 13.38 heures hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 26 heures hebdomadaires
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1 poste à temps complet
		Agent de maîtrise	1	1 poste à temps complet
		Agent de maîtrise	1	1 poste à temps complet
Médico-sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} Classe	2	1 poste à temps non complet : 31.28 heures hebdomadaires
				1 poste à temps non complet : 29 heures hebdomadaires

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre la décision aux services de l'Etat, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron et le Comptable Public ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 25 septembre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Céline VIGUIER

Le Maire,

Jacques MONTAUDO





Commune de Montbazens – Délibération n° 2026-07